

Syndicat Mixte du Bas Adour maritime

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025



SMBAM 116 rue de Gascogne 64240 URT

05 59 56 28 57

contact@smbam.fr

<https://smbam.fr>



SOMMAIRE

<i>Le mot du Président</i>	3
<i>Présentation du SMBAM</i>	4
<i>La gouvernance</i>	5
<i>L'équipe</i>	6
<i>Compétences</i>	7
<i>Bilan financier</i>	8
<i>Bilan financier (suite)</i>	9
<i>Actions menées en 2025</i>	10
Travaux de restauration et de gestion de la ripisylve	11
Travaux de gestion de la ripisylve	17
Valorisation du bois	19
Travaux de protection de berges	20
Gestion des embâcles	22
Préservation des milieux naturels	23
Préservation des milieux naturels	23
Prévention du risque d'inondation	27
Entretien pluriannuel de la végétation sur les ouvrages	29
Travaux sur les ouvrages hydrauliques	30
Gestion des bassins écrêteurs de crues	34
Programme d'études préalable au PAPI Adour aval	36
Etudes réalisées en 2025	37
Animation/sensibilisation communication	38

Le mot du Président

L'année 2025 a été clémente au niveau des inondations et nous a permis de prioriser notre action sur la remise en état de l'existant tout en l'améliorant là où c'est possible. De nos ouvrages dépendent de nombreux enjeux comme les habitations, les routes, les cultures, les réseaux mais aussi la biodiversité de ces endroits peu communs qui font le charme de notre Bas Adour.

Les premières actions du programme d'études préalables au PAPI Adour aval sont engagées. Les études hydrauliques vont nous permettre de mieux connaître nos rivières et d'identifier les faiblesses du territoire. Des outils de sensibilisation sont également en cours de développement et les diagnostics de réduction de la vulnérabilité des bâtis ont été lancés.

Le changement climatique est devenu une réalité et doit être intégré dans nos programmes pluriannuels de gestion et de restauration des milieux aquatiques. Ces derniers devront être renouvelés en 2026 et je les veux ambitieux pour notre territoire. Nos cours d'eau et nos zones humides sont des enjeux prioritaires, ils sont essentiels au maintien d'un milieu riche pour les différents écosystèmes et à la qualité de l'eau.

Nous arrivons à la fin de ce premier mandat pour le SMBAM avec son périmètre étendu, je suis fier de ce premier bilan ! La gouvernance mise en place a permis de définir de nouveaux enjeux avec une vision globale rive droite/rive gauche. La solidarité entre ces 2 territoires s'est faite naturellement. Le travail réalisé en concertation a permis de la mise en place d'un plan d'actions conforme aux attentes et enjeux du territoire, avec notamment la remise en état de nombreux ouvrages, le classement de 2 systèmes d'endiguement et 3 aménagements hydrauliques, sans oublier toutes les opérations de restauration et de gestion de la ripisylve réalisées sur l'ensemble du territoire.

Enfin, je remercie nos membres pour la confiance qu'ils nous accordent au quotidien, ainsi que nos partenaires qui nous permettent de mener à bien l'ensemble de nos projets et tout particulièrement l'Agence de l'Eau Adour Garonne, les Départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques, la Région Nouvelle Aquitaine ainsi que les services de l'Etat.

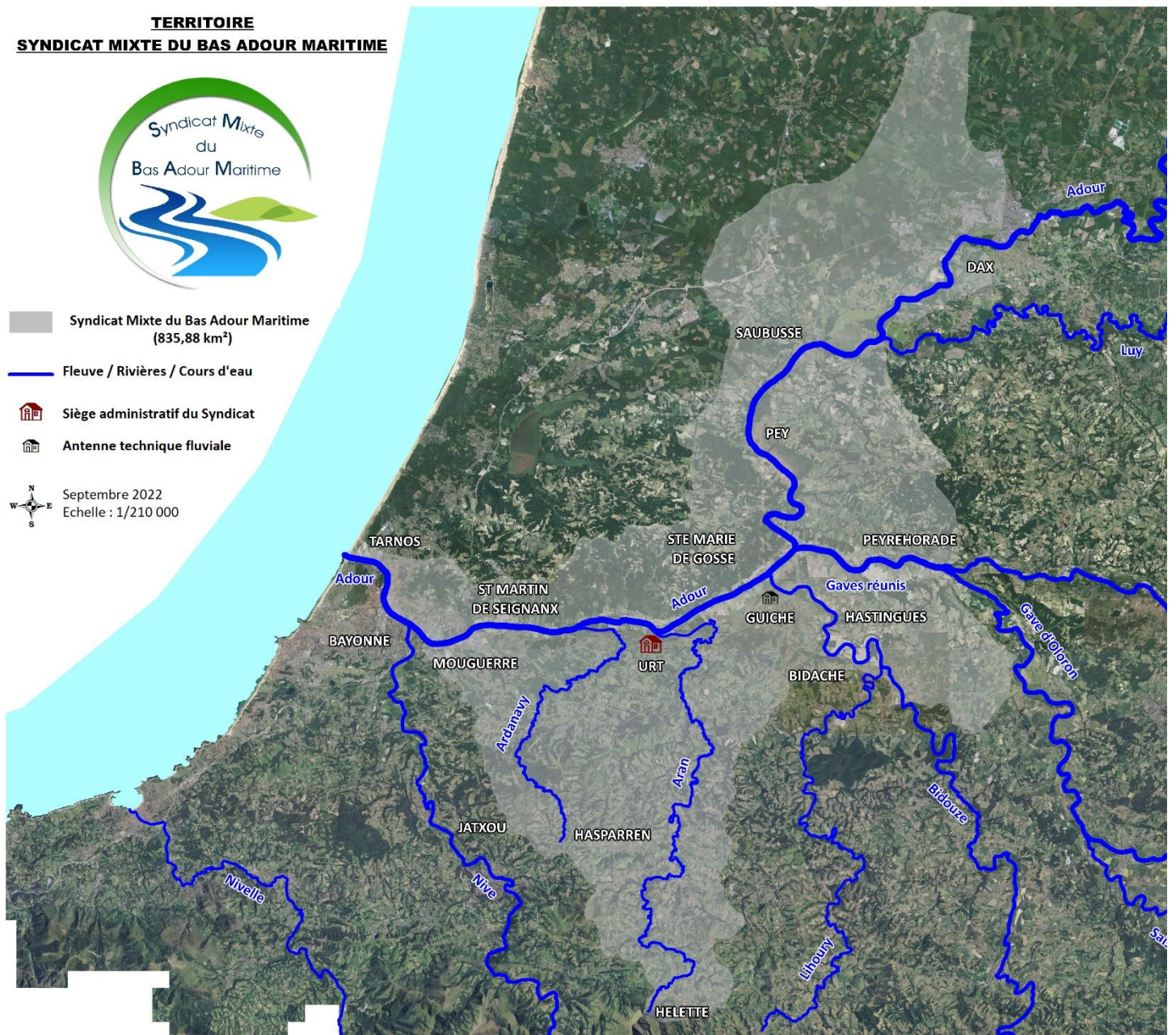
Raymond POUYANNÉ

Présentation du SMBAM

Territoire : le bassin versant de l'Adour maritime et affluents

Principales rivières : l'Adour, les Gaves Réunis, la Bidouze, l'Aran et l'Ardevanay

<u>Superficie</u>	<u>Linéaire de cours d'eau</u>	<u>Départements</u>	<u>Membres</u>	<u>Population statutaire</u>
836 km ²	340 km (cours d'eau principaux)	Landes (40) Pyrénées-Atlantiques (64)	5 Etablissements Publics de Coopération Intercommunales	115 043 (INSEE 2018)



La gouvernance

Le comité syndical s'est réuni 5 fois en 2025. Les comptes rendus des réunions sont téléchargeables sur le site Internet du syndicat : www.smbam.fr

28 délégués titulaires

14 élus de la CAPB
5 élus de la CCPOA
4 élus de la CC MACS
3 élus de la CA du Grand Dax
2 élus de la CC du Seignanx

28 délégués suppléants

14 élus de la CAPB
5 élus de la CCPOA
4 élus de la CC MACS
3 élus de la CA du Grand Dax
2 élus de la CC du Seignanx

6 membres du Bureau

Président : Raymond POUYANNÉ (CAPB)
1^{ère} Vice-présidente : Isabelle CAZALIS (CC Seignanx)
2^{ème} Vice-Président : Didier SAKELLARIDES (CCPOA)
3^{ème} Vice-Président : Jérôme HARGUINDEGUY (CAPB)
Délégué titulaire : Francis BETBEDER (CC MACS)
Délégué titulaire : Hervé DARRIGADE (CA Grand Dax)

pays d'ORTHE
et ARRIGANS

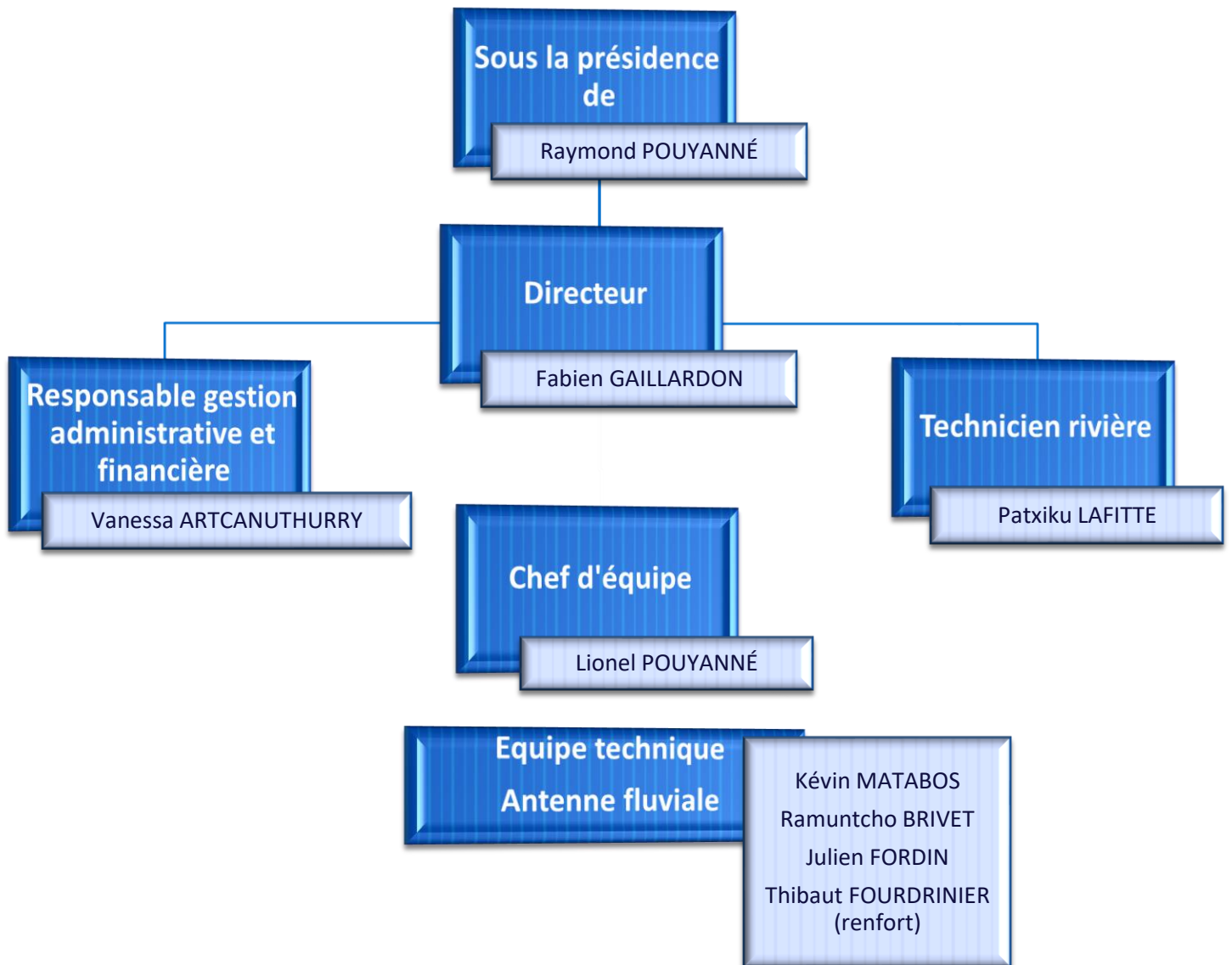
 **Pays Basque euskal Herria**
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
HIRIGUNE ELKARGOA
COMUNAUTAT D'AGLOMERACION



 **MACS**
Communauté de communes
Maremne Adour Côte-Sud

 **Le Seignanx**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION



Compétences

Le syndicat a pour objet la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, au sens de la compétence GEMAPI composée des quatre missions obligatoires visées au 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L211-7 du code de l'environnement (CE).

L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (item 1° CE) et notamment :

- les études hydrauliques,
- les études hydromorphologiques,
- les études afférentes à la mise en place d'une DIG,
- la coordination technique de la gestion globale du bassin versant.

L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal ou à ce plan d'eau (item 2° CE) et notamment :

- l'entretien de la ripisylve des cours d'eau (abattage, enlèvement d'embâcles, plantation...),
- l'entretien et les travaux sur les chemins d'accès aux berges des cours d'eau (fauchage des chemins, amélioration du revêtement...),
- les travaux sur berges pour maintien ou renforcement (protection végétale, mixte, minérale...).

La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (item 8° CE) et notamment :

- la mise en place et le suivi de plans de gestion environnementaux en milieu humide,
- la mise en place de programmes de travaux sur les petits cours d'eau et affluents,
- le ramassage des déchets dans les rivières, les berges, les barthes, manuellement ou mécaniquement.

La défense contre les inondations (item 5° CE) et notamment :

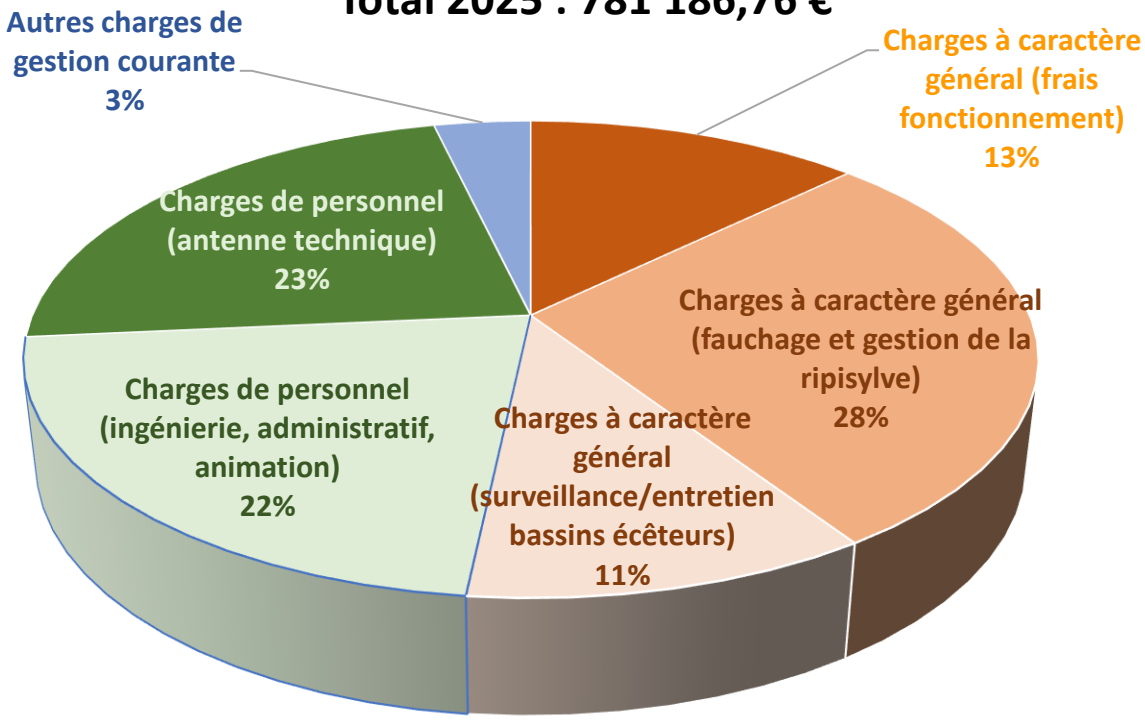
- la définition des systèmes d'endiguement ainsi que la mise en conformité administrative (étude de danger, visite technique approfondie...),
- la gestion et la surveillance des systèmes d'endiguement,
- les travaux neufs d'ouvrages hydrauliques (création ou déplacement de digues, déversoirs de crues, bassins écrêteurs, clapets, portes à flots...),
- l'entretien courant des ouvrages hydrauliques existants (remise à niveau des digues, réparation des clapets...),
- des travaux plus importants en terrassement pour les digues (affaissements, fuites, redimensionnement...),
- information et sensibilisation des populations : communiquer sur le risque d'inondation, entretenir la mémoire des événements passés (repère de crue...).

Seule l'Agglomération du Grand Dax n'adhère pas à cette mission. Les quatre autres intercommunalités y adhèrent.

Bilan financier

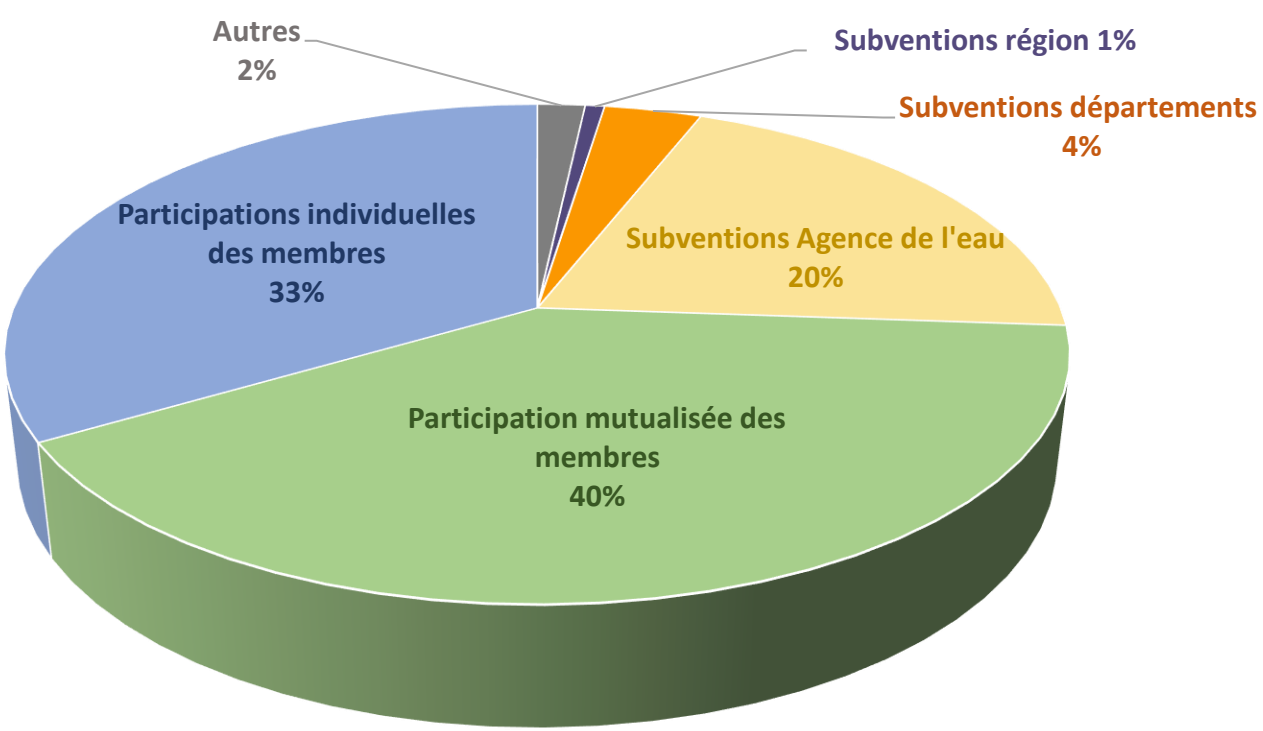
Depenses réelles de fonctionnement

Total 2025 : 781 186,76 €

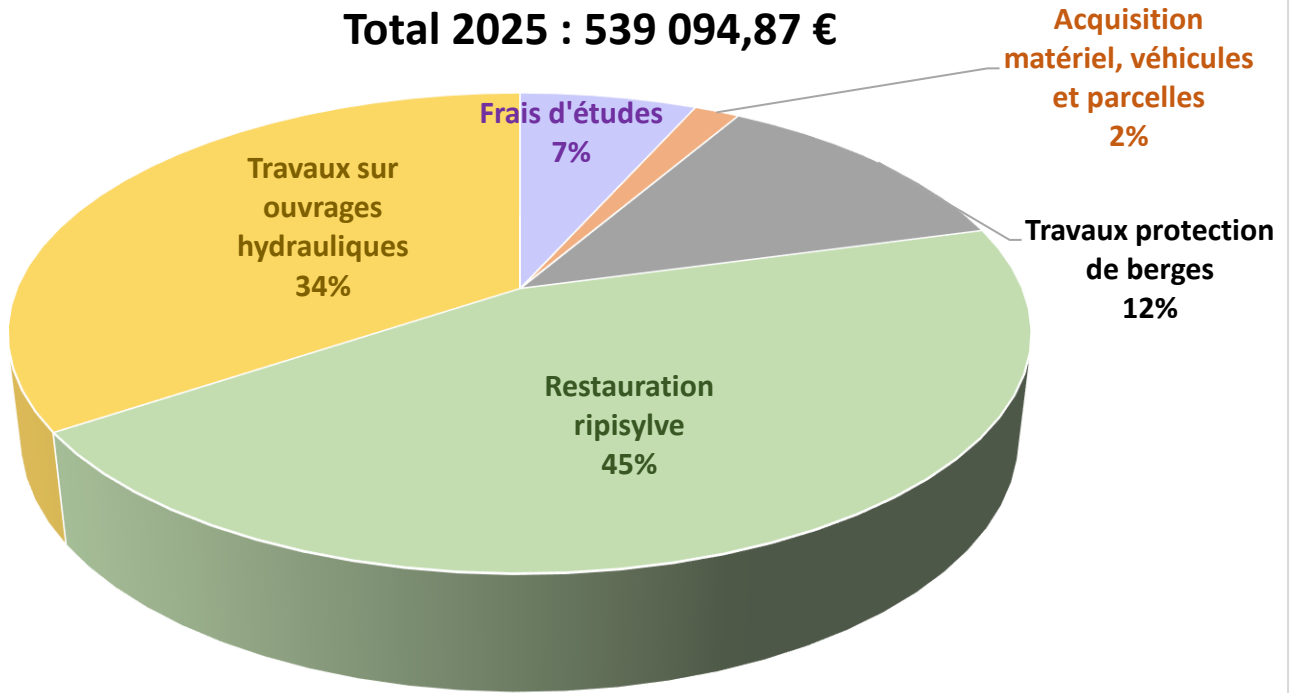


Recettes réelles de fonctionnement

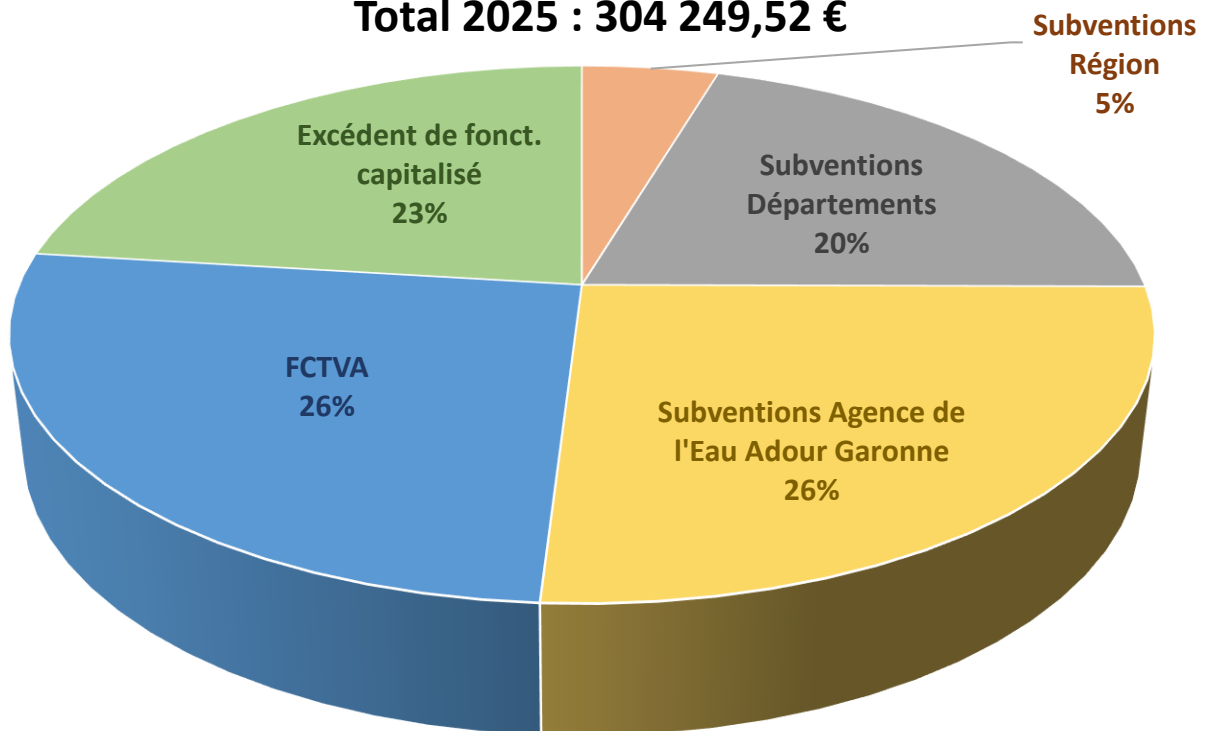
Total 2025 : 1 211 844,22 €



Dépenses réelles d'investissement
Total 2025 : 539 094,87 €



Recettes d'investissement réelles
Total 2025 : 304 249,52 €



Actions menées en 2025

Le Syndicat Mixte du Bas Adour Maritime est habilité à entreprendre des études, travaux ou actions présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GeMAPI).

Les actions sont réalisées soit par la régie du SMBAM, soit par des entreprises spécialisées dans les travaux aquatiques, soit par des ACI (Atelier Chantier d'Insertion)

A ce titre le SMBAM intervient dans les domaines suivants :

Restauration et entretien du lit et des berges des cours d'eau

- restauration et entretien de la ripisylve
- gestion des embâcles
- gestion des érosions de berges

Préservation des milieux naturels

- ramassage des déchets
- mise en défens des cours d'eau
- gestion des espèces exotiques envahissantes

Prévention du risque d'inondation

- surveillance et entretien des ouvrages
- études
- participation à la mise en oeuvre du programme d'études préalables au PAPI Adour aval
- acquisitions foncières

Animation et sensibilisation

- avis sur les documents de planification
- animation auprès des scolaires
- organisation d'évènements
- conseils aux riverains et appui technique aux communes

Les actions de restauration et entretien du lit et des berges des cours d'eau ainsi que celles relatives à la préservation des milieux naturels sont inscrites dans des outils de programmation :

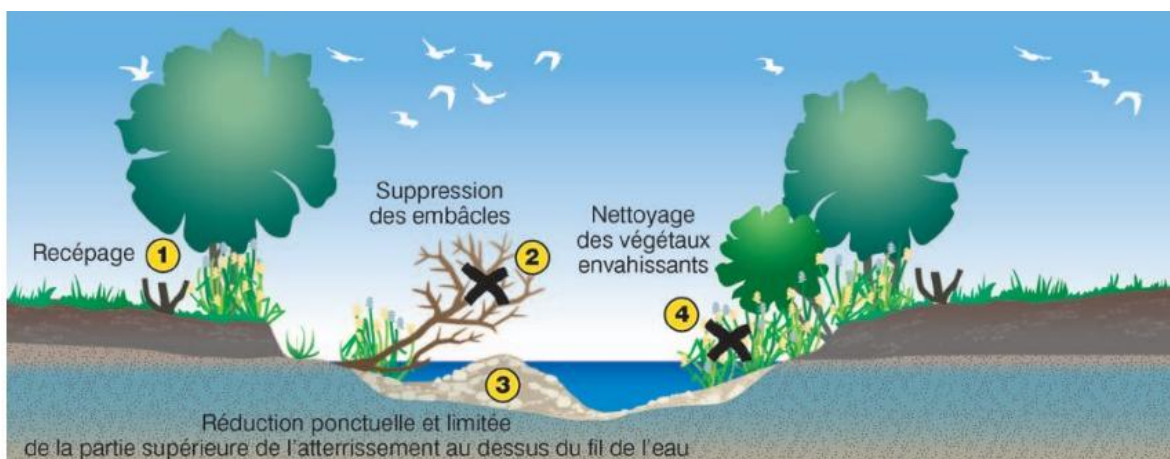
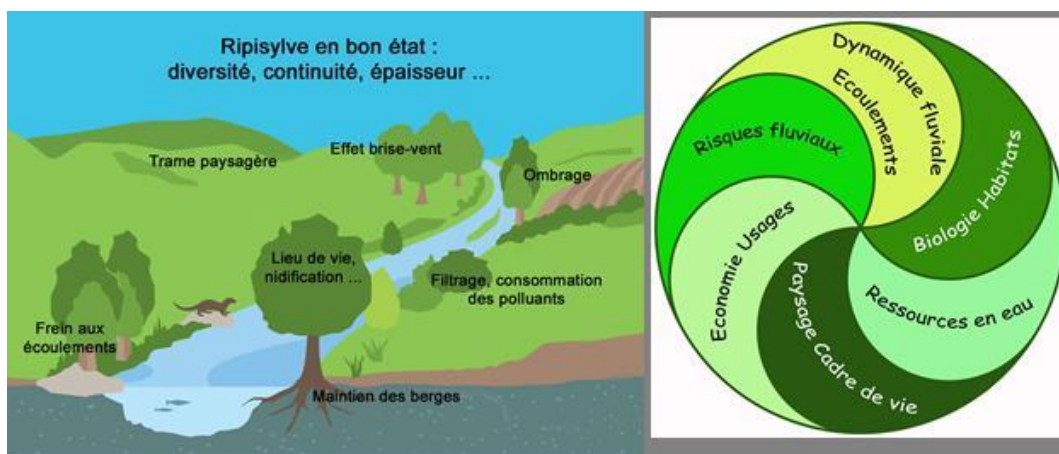
- 1 programme pluriannuel de gestion et de restauration de la ripisylve sur le Domaine Public Fluvial 64
- 1 programme pluriannuel de gestion des cours d'eau de l'Adour aval et des Gaves-Réunis 2021/2026 validé par arrêté inter préfectoral du 19 janvier 2021.
- 1 programme pluriannuel de gestion et de restauration de la ripisylve de l'Aran et de l'Ardanavy validé par arrêté préfectoral du 30 novembre 2021.

Connaitre et être au plus près du terrain tout au long de l'année afin de :

- ⇒ Repérer pour prévenir la constitution d'obstacles à l'écoulement de l'eau
- ⇒ Identifier les dysfonctionnements pour mieux prévenir et anticiper les travaux
- ⇒ Assurer un échange continu avec les riverains
- ⇒ Assurer la pérennité et la qualité écologique de la ripisylve

3 principes d'intervention :

- Non intervention
- Action préventive d'entretien visant à stabiliser les berges et limiter la formation d'embâcles
- Action de restauration, visant à améliorer la qualité de la ripisylve sur les secteurs à enjeux humains



Travaux de restauration de la ripisylve sur les cours d'eau de l'Aran et de l'Arnavy réalisés en 2025

Communes concernées en

2025 :

**Bardos, Hasparren,
Helette, Mendionde**



Travaux de restauration sur l'Hasqueta par la Mifen



Travaux de restauration de la ripisylve sur les cours d'eau du bassin versant de l'Adour aval (40) réalisés en 2025

Communes concernées :

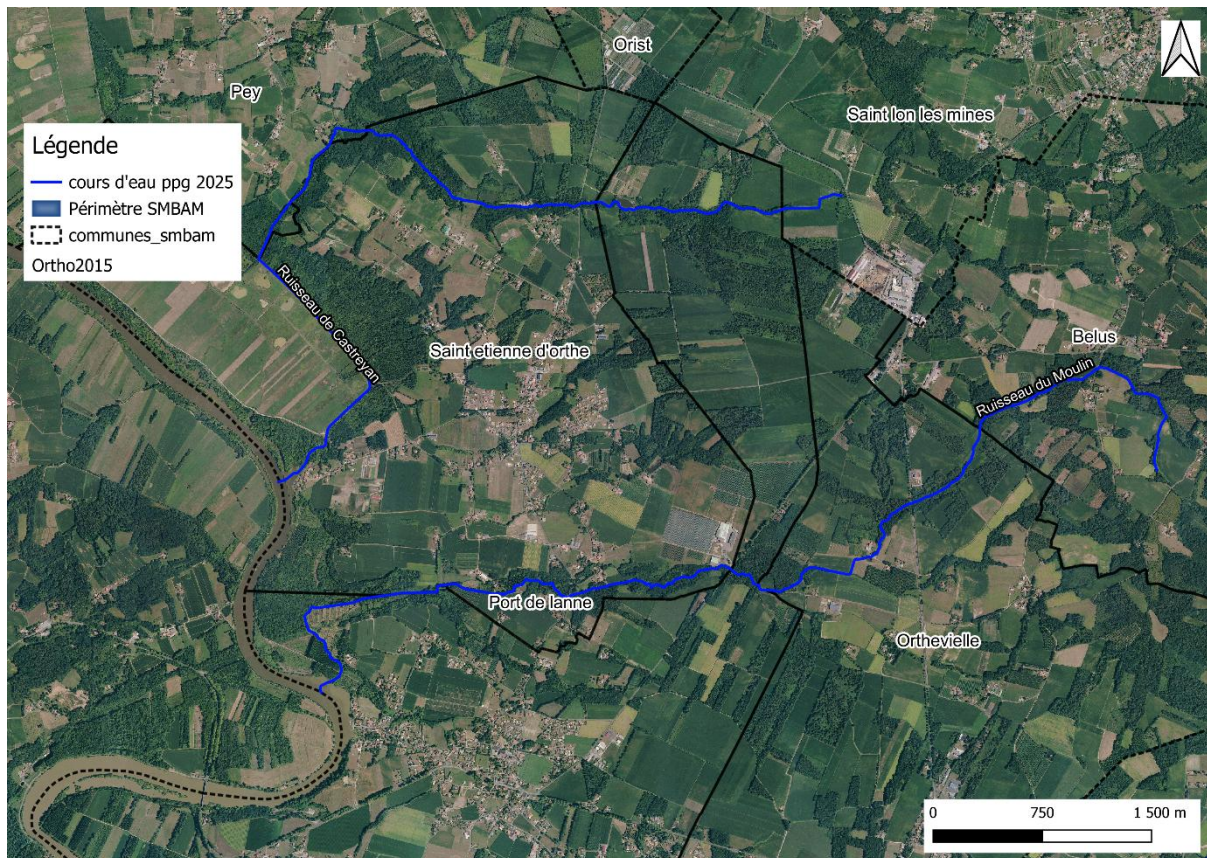
Saint-Laurent de Gosse, Saint-Barthélémy, Saint-Martin de Seignanx, Tarnos, Saint-Lon les Mines, Saint-Etienne d'Orthe, Port-de-Lanne, Orthevielle, Peyrehorade, Hastingues, Oeyergave

Cours d'eau concernés :

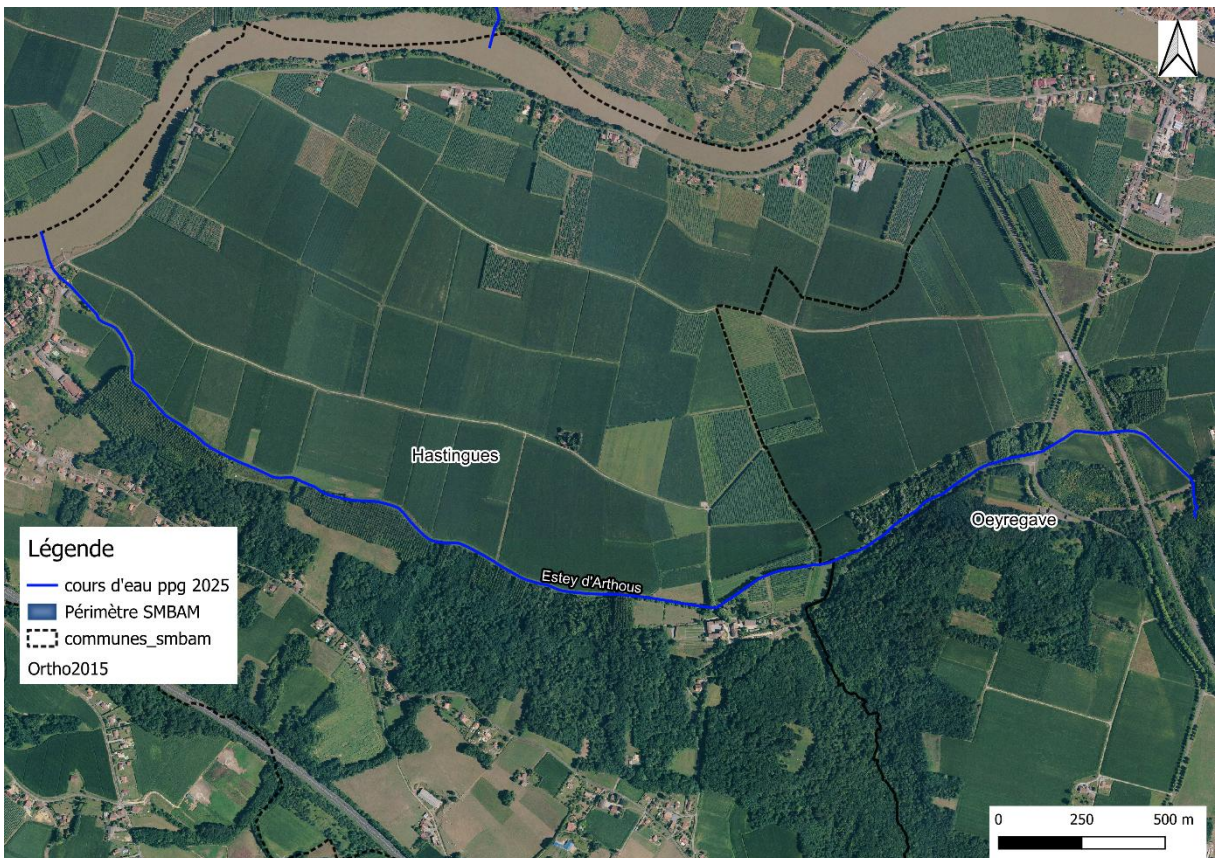
**Adour de Urt à Bayonne
Ruisseau de Castreyan
Ruisseau du Moulin
Estey d'Arthous
Ruisseau de Padescaux
Ruisseau d'Arribaouts**

Les principales actions qui ont été menées sont :

- la gestion et restauration de la ripisylve,
- la gestion des embâcles,
- la gestion des érosions,
- la gestion des espèces exotiques envahissantes,
- l'orientation de l'accès au bétail et la mise en défend des cours d'eau.



Travaux de restauration de la ripisylve (suite)



Travaux de restauration de la ripisylve (suite)



Restauration de la ripisylve avec la barge



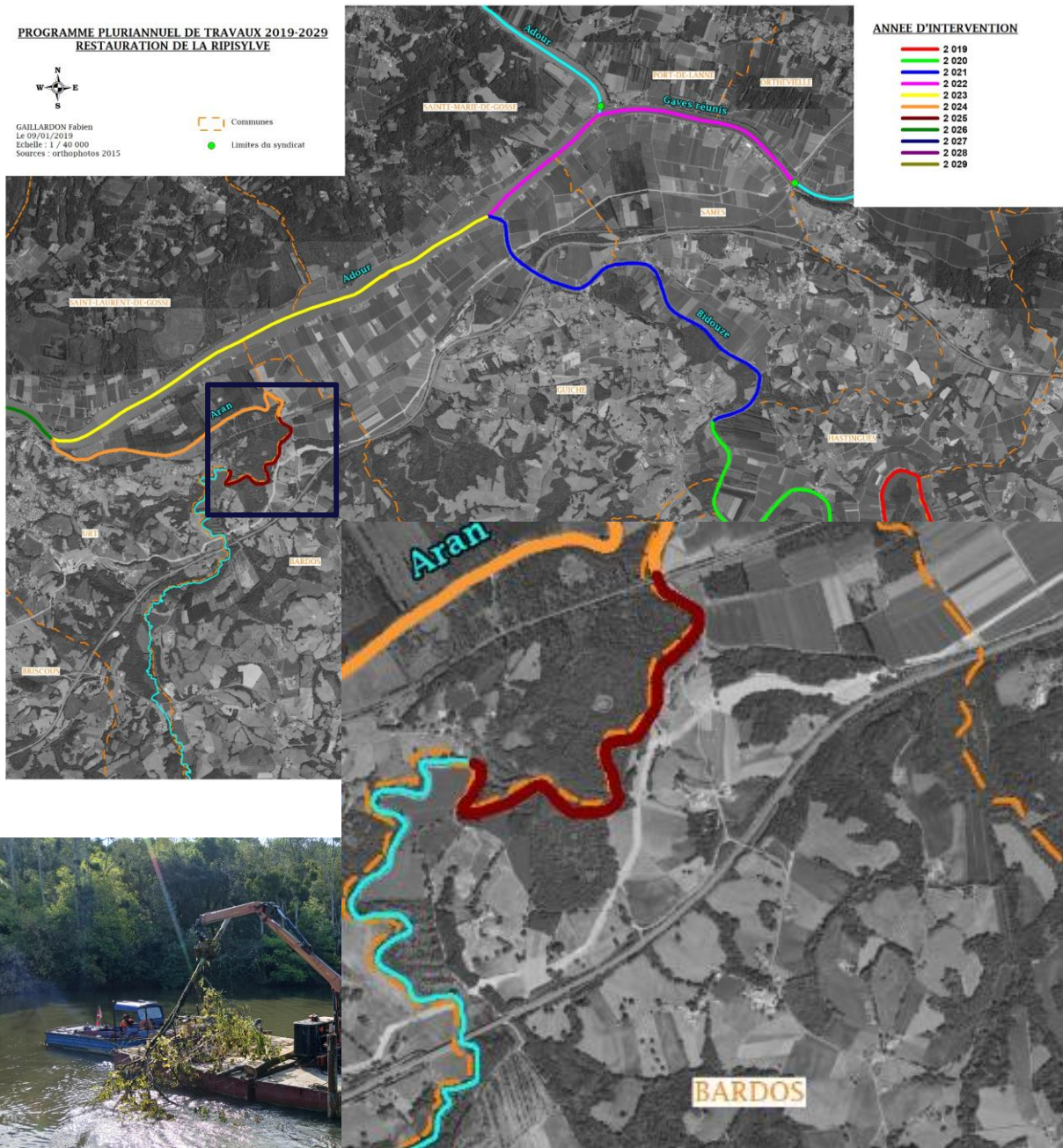
Restauration de la ripisylve sur le ruisseau de Padescau

Travaux de gestion de la ripisylve

Travaux de restauration de la ripisylve sur le DPF 64

Communes concernées : Urt, Bardos

Cours d'eau concernés : Aran 4,4 km



Travaux d'entretien de la ripisylve

Il s'agit de travaux de gestion réguliers, réalisés annuellement. Ces travaux viennent compléter les travaux de restauration.

La majorité des berges du domaine public fluvial, comme celles de l'Adour, sont bordées d'une voie routière, ancien chemin de halage. Des travaux peuvent être effectués depuis ces voies avec du matériel roulant spécifique. Ce matériel est surtout utilisé pour de la gestion de ripisylve et adapté aux berges de l'Adour. Le maintien en haies des berges permet de stabiliser au mieux celles-ci et les enrochements s'y trouvant. Au niveau diversité, certains secteurs sont conservés en strate arborée afin d'offrir des habitats différents.



Valorisation du bois

Valorisation du bois

Le bois issu des travaux de restauration effectués à l'aide de la barge, est stocké sur des zones de dépôt. Ces zones sont situées sur des endroits stratégiques afin de limiter les déplacements. Le bois entreposé est ensuite broyé en plaquettes pour être valorisé en bois énergie par l'entreprise retenue.



SCANDIBERIQUE ENTRE LES COMMUNES DE SAUBUSSE, ET SAINTE-MARIE DE GOSSE

La Scandibérique est un itinéraire très emprunté par les cyclistes et les marcheurs. N'étant pas fermée à la circulation elle est aussi utilisée par les véhicules légers et les engins agricoles.

Il est donc nécessaire de maintenir cet itinéraire en bon état pour éviter tout risque d'accident.

Des affaissements de berge ont été identifiés en début d'année 2025. Le SMBAM a donc réalisé 5 confortements de berges pour maintenir l'itinéraire praticable.





Gestion des embâcles

- ⇒ Limiter/éviter les risques d'inondation et d'érosion sur les secteurs à enjeux de sécurité publique
- ⇒ Préserver la diversité des habitats sur les secteurs à enjeux écologiques

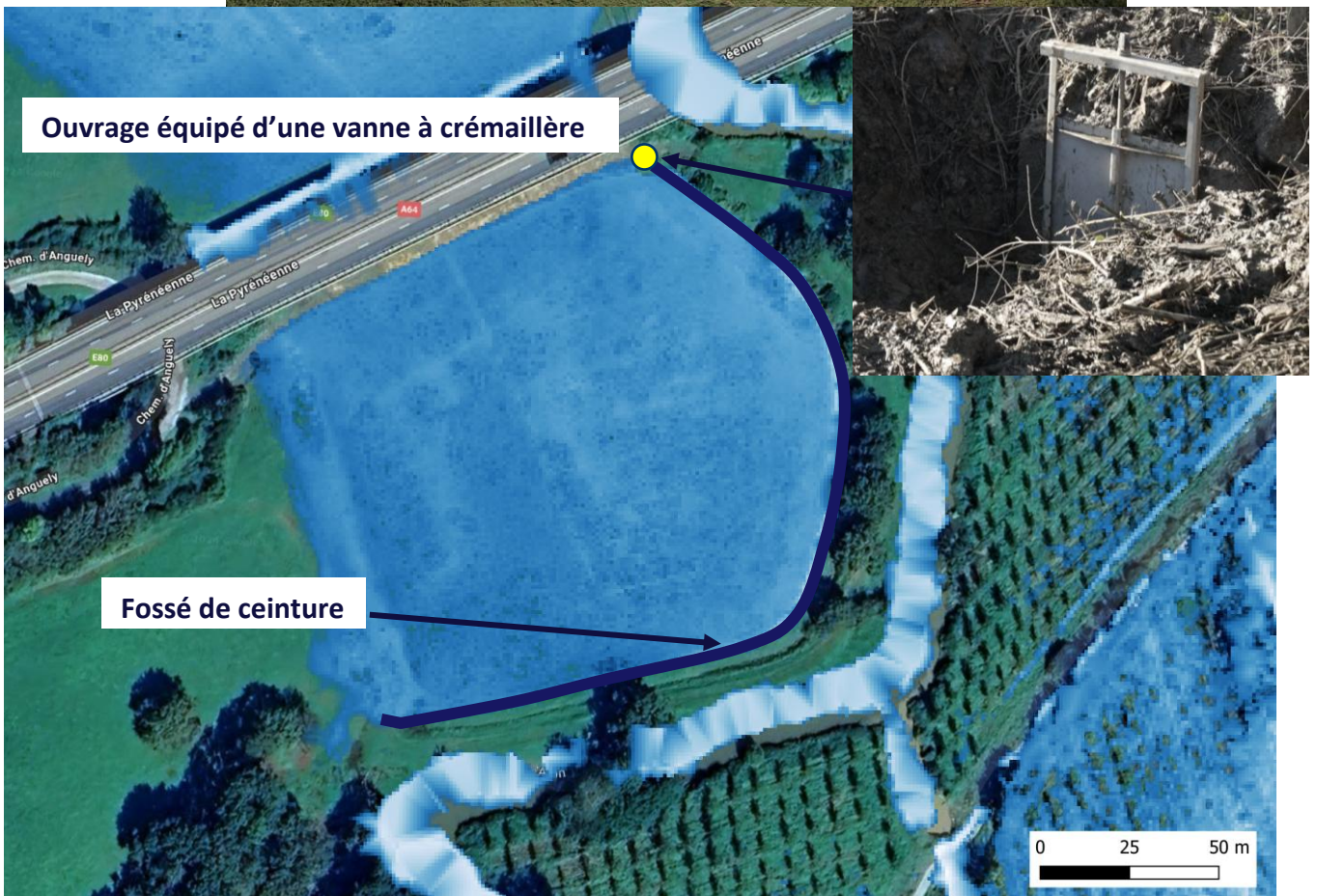
3 principes d'interventions :

- Non intervention : pas d'enjeu de sécurité publique menacé, l'embâcle est laissé en place
- Actions préventives : abattage d'un arbre sous cavé à proximité d'un ouvrage
- Actions curatives : enlèvement de l'embâcle, enjeu de sécurité publique menacé



Frayerie à brochets

Le SMBAM et le département des Pyrénées Atlantiques co-animent les Plans Pluriannuels de Gestion des barthes de l'Aran, l'Arday et Lahonce. Dans ce cadre, une action avait été identifiée pour maintenir en eau une parcelle située dans les barthes de l'Aran, après les inondations hivernales afin de favoriser la fraye du brochet. Le SMBAM a posé une vanne à crémaillère sur le fossé de ceinture de cette parcelle. Elle a été fermée fin décembre 2025 pour une durée de 3 mois.



Gestion et ramassage des déchets

⇒ Améliorer la qualité des milieux aquatiques :

- Ramassage ponctuel des déchets lors des différents chantiers + journée de sensibilisation
- 1 passage annuel rive droite et gauche de l'Adour entre le Bec du Gave et le pont de l'A63 (secteur maritime soumis aux forts coefficients et trafic routier important)



⇒ Améliorer la connaissance sur la provenance et le type de déchets :

Dans le cadre du programme de surveillance de la Directive-cadre pour le milieu marin, le Centre de documentation, de recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE) anime un réseau national de surveillance des macrodéchets issus des bassins hydrographiques. L'objectif étant de réduire les apports et la présence des déchets d'origine terrestre retrouvés en mer et sur le littoral.

En 2024, le SMBAM a signé un contrat avec le CEDRE pour intégrer ce réseau avec un site de dépôts de macrodéchets sur l'Adour aval répondant à leurs attentes techniques et scientifiques. L'île de LAHONCE a été retenue pour participer au protocole de suivi des macrodéchets.

Ainsi, le SMBAM assure la prestation de suivi : collecte, tri, caractérisation et transfert des données au CEDRE.



Gestion des espèces exotiques envahissantes

⇒ La jussie

- Améliorer la qualité des milieux aquatiques
- Préserver la diversité des habitats sur les secteurs à enjeux écologiques



Principes d'intervention :

- **Arrachage manuel** permet de traiter des surfaces plus restreintes mais avec de bons résultats car l'arrachage est plus fin et évite les dispersions de morceaux pouvant donner des repousses
- **Arrachage mécanique** permet de traiter des grandes surfaces avec un état de développement important de l'espèce. L'arrachage mécanique peut être réalisé avec différents engins notamment des pelles mécaniques avec un godet peigne (les godets classiques peuvent enfouir une partie des racines au lieu de les enlever).



Essai d'un nouveau peigne pour arrachage mécanique

⇒ L'herbe de la pampa

En 2024 le SMBAM a adhéré à l'alliance du projet LIFE COOP CORTADERIA, pour l'éradication de l'herbe de la pampa (stratégie transnationale contre Cortaderia Selloana).

En septembre 2025, le syndicat a accueilli un stagiaire pour recenser tous les foyers de pampa le long des berges des cours d'eau principaux sur le DPF (Adour, Bidouze, Gaves Réunis , Aran et Ardanavy).



.....

≈ Surveillance



L'ensemble des ouvrages hydrauliques du Syndicat est suivi et surveillé toute l'année par les techniciens et l'antenne fluviale.

Lors des épisodes pluvieux intenses, une veille technique est assurée par les techniciens et l'antenne technique. Le Directeur du syndicat vient en soutien aux élus du territoire et aux services de l'Etat dans la gestion des crues et les prévisions des cotes maximales d'eau.

En post-crues, l'ensemble du territoire est visité depuis les berges ou/et en bateau afin de réaliser l'inventaire des dégâts occasionnés.

Des visites en bateau sont aussi nécessaires pour mieux apprécier l'état des berges de l'Adour notamment (stabilité des enrochements, des lignes de pieux, végétation...).

Les bassins écrêteurs de crues sur les communes de Mouguerre, Peyrehorade, Boucau, Hasparren et Biaudos bénéficient d'une surveillance supplémentaire avec la mise en place depuis 2020 d'un contrat avec SUEZ pour la surveillance et l'entretien mensuel de ces ouvrages.

Les systèmes d'endiguement de la Cité des Barthes Neuves à Mouguerre et du Sablot à Peyrehorade bénéficient également de cette surveillance particulière, avec des équipements spécifiques.



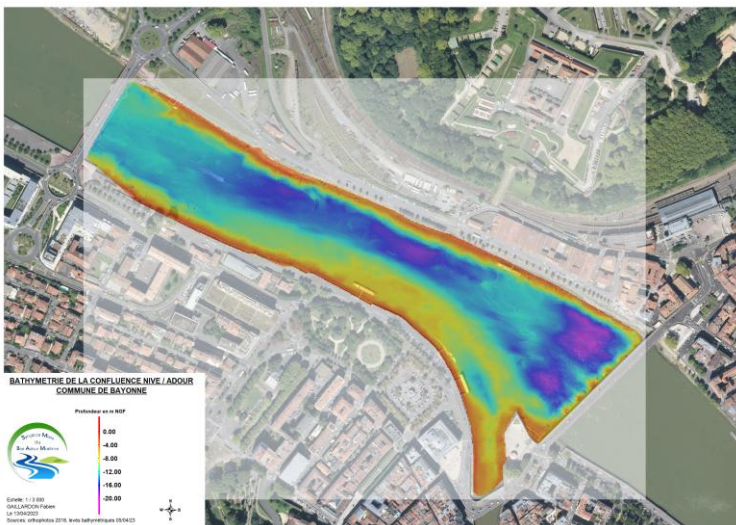
Afin de compléter cette surveillance, le SMBAM dispose de 14 sondes de niveau qui sont disponibles en visualisation du public sur le site du SMBAM à l'onglet sondes : <https://smbam.fr/sondes/>

Prévention du risque d'inondation (suite)

≈ Enrichissement de la connaissance du terrain

Un travail permanent de collecte de données des ouvrages (GPS différentiel, sondeur bathymétrique, niveau laser automatique et Système d'Information Géographique) est réalisé. Ce travail permet d'améliorer la connaissance précise du terrain (recensement du niveau de toutes les digues, des réseaux hydrauliques des barthes...).

En 2025, suite au lancement des études hydrauliques, un important travail de recensement des ouvrages et la bathymétrie de tout le territoire du SMBAM a été initié.



≈ Conseil aux élus, riverains et partenaires

Une mission d'appui aux différents acteurs du territoire est réalisée toute l'année sur le fonctionnement des marées, des inondations et des niveaux d'eau en général en lien avec les territoires. Le fonctionnement des ouvrages est bien connu du SMBAM et les conseils en urbanisme, en aménagement, en gestion des écoulements... sont dispensés auprès de chaque demandeur.

Entretien pluriannuel de la végétation sur les ouvrages

≈ Entretien pluriannuel : gestion de la végétation sur les ouvrages hydrauliques

La régie du syndicat effectue des travaux de débroussaillage et de fauchage tous les ans sur les différents ouvrages hydrauliques.

Le fauchage à l'épaveuse des digues, chemins et routes longeant les cours d'eau se situant sur le périmètre du Syndicat est confié à des prestataires extérieurs.

Les interventions sont réalisées sur 8 secteurs identifiés avec un ou deux passages d'entretien et un fauchage complet selon un calendrier défini équilibrant au mieux les besoins de sécurité et la vie des espèces floristiques et faunistiques.



Entretien végétation sur digue avec le tracteur du Syndicat



Entretien végétation système endiguement du Sablot PEYREHORADE

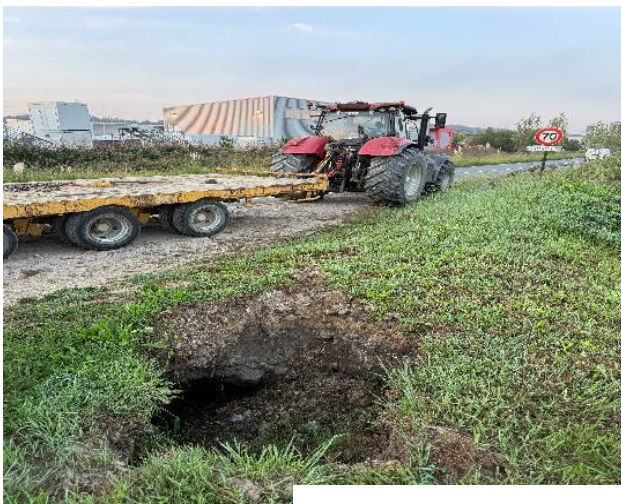


≈ Travaux

Les travaux sont toujours sous maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre du syndicat. Sur les ouvrages hydrauliques, ce sont principalement des remises en état des clapets ou portes à flots qui se dégradent dans le temps. Des chantiers de terrassement peuvent aussi être nécessaires du fait de l'apparition de « renards hydrauliques » autour des ouvrages.



Changement de clapets SAINTE-MARIE-DE-GOSSE



Fuite sur ouvrage LAHONCE

Travaux sur les ouvrages hydrauliques (suite)



Réparation clapet BAYONNE



Remise à niveau remblais sur lit majeur SAINT-LAURENT-DE-GOSSE

Travaux sur les ouvrages hydrauliques (suite)



Reprise de mur SAINT-BARTHELEMY



Confortement remblais sur lit majeur URCUIT

Travaux sur les ouvrages hydrauliques (suite)



Remplacement clapet SAINT-LAURENT-DE-GOSSE



Remise à niveau clapet PEYREHORADE



Dégrillage amont poste des Barthes Neuves MOUGUERRE



Dégrillage bassin Ecureuil MOUGUERRE



Dégrillage bassin RTE MOUGUERRE



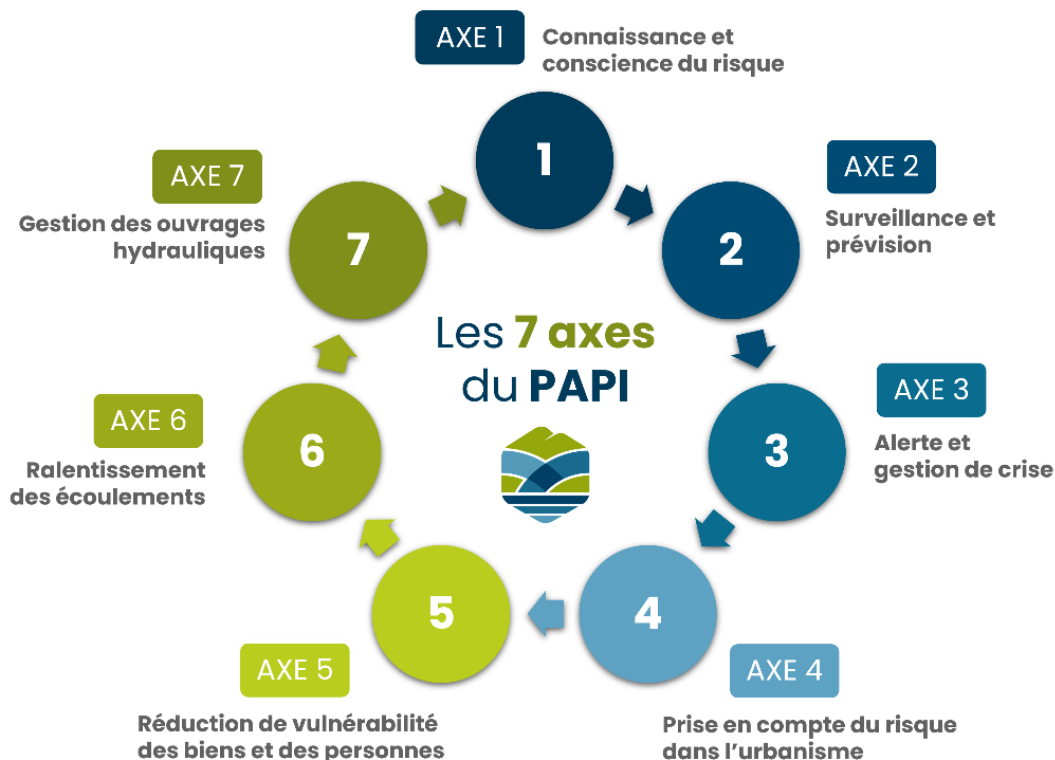
Dégrillage bassin Harriague MOUGUERRE

≈ Programme d'études préalables (PEP)
au Programme d'actions de prévention
contre les inondations (PAPI)



Pour rappel, l'établissement Public de Bassin Versant Adour, Affluents, Aquifères (EPTB A3), anciennement Institution Adour, anime en partenariat avec les Départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques, ainsi que les collectivités du territoire (Syndicat Mixte du Bas Adour Maritime, les Communautés de Communes Maremne Adour Côte-Sud, du Pays d'Orthe et Arrigans, du Seignanx et la Communauté d'Agglomération Pays Basque), une démarche d'élaboration du PAPI sur le bassin-versant de l'Adour aval.

Le Programme d'Etudes Préalables au PAPI Adour aval a été validé par le Préfet le 20 mars 2025. Il comprend 7 axes :



Le SMBAM participe à la mise en œuvre des actions définies dans les différents actes, avec notamment en 2025 :

- Le lancement des diagnostics de vulnérabilité sur les bâtis exposés à un risque d'inondation.
- Le recueil et la fourniture de données dans le cadre des études hydrauliques

Etudes réalisées en 2025

Etude hydraulique du bassin versant d'Irauldénia et mise en place d'une station de pompage sur le CEF (commune de MOUGUERRE)

Pour rappel, cette étude initiée en 2024 a permis de réaliser une étude fine du fonctionnement hydraulique du bassin versant afin d'évaluer au plus juste la vulnérabilité au risque d'inondation de la zone en état actuel et tendanciel (urbanisation et finalisation du remblaiement du CEF).

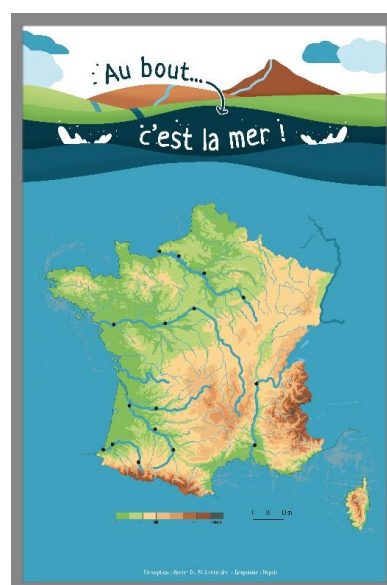
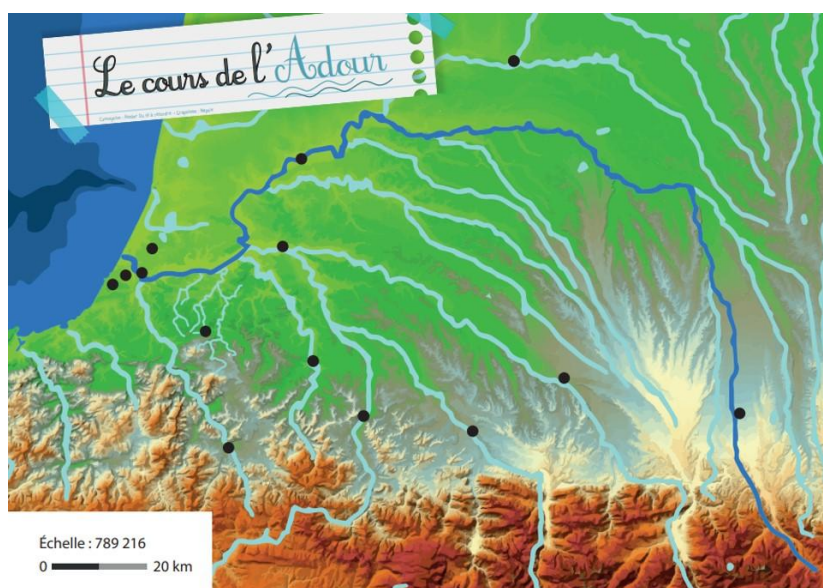
Les scénarii hydrauliques ont permis de quantifier les volumes d'eau à évacuer par la mise en place d'un système de pompage.

En 2025, l'étude est passée en phase projet avec le dimensionnement du système de pompage, l'étude du site d'implantation, l'étude environnementale et les études géotechniques. Les travaux doivent commencer 1^{er} semestre 2026.



≈ Animation/sensibilisation des scolaires et des centres de loisirs

En 2025, le SMBAM a effectué 7 journées d'animations (½ journée en classe et sortie « terrain ») avec différentes écoles du territoire (TERCIS LES BAINS, PORT-DE-LANNE et SAUBUSSE). Les élèves (du CP au CM2) ont été sensibilisés aux milieux aquatiques. Le syndicat a également réalisé une journée d'animation au centre de loisirs de la commune de Bidache et le club de foot de Bidache. Pour mener à bien ces animations, le SMBAM dispose depuis 2023 de ses propres outils.



≈ Semaine des rivières : Ramassage des déchets en canoë sur la Joyeuse

La semaine des rivières est un évènement qui se déroule la 1^{ère} semaine du mois de juin. Initialement localisée en Région Centre-Val-de-Loire, elle s'étend également en Nouvelle Aquitaine depuis 2019.

Cet évènement est l'occasion pour le grand public et les élus de connaître les actions réalisées sur le territoire régional pour préserver et restaurer les milieux aquatiques et les zones humides.

L'objectif : sensibiliser le plus grand nombre à la protection des milieux aquatiques et au rôle majeur joué par les acteurs locaux dans ce domaine en faisant découvrir les actions qui améliorent le fonctionnement des rivières !

Depuis 2023, le SMBAM réalise le 2^{ème} samedi de juin un ramassage de déchets en canoë sur la Joyeuse entre Bonloc et Ayherre dans les Pyrénées Atlantiques. Cette année 2025, le nombre de participants a diminué.



Animation/sensibilisation communication (suite)

≈ La fête du Fleuve

Les 6 et 7 septembre l'association Adoura a organisé la fête du fleuve à Saubusse. Durant ces 2 jours, le SMBAM a tenu un stand pour présenter le rôle et missions du syndicat ainsi que le fonctionnement des barthes de l'Adour.



≈ Journée de l'eau et de l'Adour

Le syndicat a participé à la journée de l'eau et de l'Adour, organisé par la ville de DAX à la maison de la barthe. Durant cette journée, le SMBAM, le SAM et la Communauté d'Agglomération du Grand Dax se sont associés pour présenter la compétence GeMAPI ainsi que l'Histoire de l'Adour.

